

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 43, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 30, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 30, 6 55, 7 55, 40 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 05, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, à Clie place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BOURSE DE PARIS	
DU 17 JANVIER	
3 0/0	58 30
4 1/2	84 00
Emprunt 1872 (50/0)	93 35
Emprunt 1871	93 35
DU 19 JANVIER	
3 0/0	57 80
4 1/2	84 00
Emprunt 1872 (50/0)	92 85
Emprunt 1871	92 80

ROUBAIX, 19 JANVIER 1874
BULLETIN DU JOUR

Les élections et libertés municipales

SOUS LE RÉGIME DU 4 SEPTEMBRE.
La fin de la séance de vendredi à l'Assemblée nationale a été particulièrement intéressante. Un député, M. Henry Vinay, y a fait justice le plus sensément et le plus spirituellement du monde, de la prétention de la gauche à revendiquer la défense des libertés municipales. Les citations que M. Vinay a eu la patience de recueillir et la bonne fortune de produire sont écrasantes pour les adeptes du 4 septembre. On verra en les lisant comment les amis de Ernest Picard, Garnier-Pagès, Gambetta, Challemel-Lacour, pratiquaient au pouvoir les théories de respect pour les élections et les libertés municipales qu'ils se targuent de défendre contre le gouvernement.

M. HENRI VINAY. Messieurs... (Aux voix! aux voix!) Je ne serai pas long. (Parlez!)
Depuis le commencement de la discussion, tous les orateurs de la gauche, qui combattent le projet de loi du gouvernement, essayent de démontrer que les membres de la majorité, un grand nombre du moins, oublient les principes qu'ils proclamaient lors du vote de la loi de 1871.

Pour ma part, messieurs, je m'étonne bien davantage de voir défendre la liberté et les franchises municipales par les membres de l'Assemblée qui siègent de ce côté (la gauche), eux, qui, après le 4 septembre... (Bruitantes exclamations et applaudissements ironiques à gauche.) — Applaudissez toujours, mais attendez... eux qui, après le 4 septembre, ont foulé aux pieds toutes nos libertés municipales. Ils ne se sont pas contentés alors de se réserver le choix des traires et des adjoints; non, il y avait des conseils élus, et comme ils voulaient avoir les municipalités dans leurs mains. (Nouvelles exclamations à gauche. — Vive approbation à droite), ils brisèrent ces conseils pour les remplacer par des commissions arbitraires.

Un membre à gauche. — C'est fort!
M. HENRI VINAY. — Oui, c'était fort, en effet, (Rires et approbation à droite.)
Au moment où dans des proclamations fastueuses vous faisiez appel à la concorde et à la conciliation, pour la défense du sol envahi... (Rires à gauche), à ce même moment, vous traitiez comme des suspects les conseils élus par le suffrage universel.

A droite et au centre. — C'est évident!
M. HENRI VINAY. — Ces conseils avaient été librement nommés le 10 août 1870. Mais vous les teniez en défiance et vous n'avez pas voulu les conserver. (Vives marques d'adhésion à droite. — Réclamations à gauche.)
Or, messieurs, l'orateur s'adresse à la gauche — et ceci sera ma réponse à M. Brisson (Ah! ah! à gauche) — voici ce que vous avez fait.

Dans le commencement, et par un décret du milieu de septembre, du 16, je crois, vous avez ordonné que les conseils municipaux seraient renouvelés par toute la France. Les élections étaient fixées au 25 septembre. Mais, à ce moment-là, les avis que vous receviez de province vous avertissaient que ces élections ne vous seraient peut-être pas favorables, qu'elles vous seraient plutôt contraires...
A droite. — Qui! oui! C'est cela!
Divers membres à gauche. — Allons donc! allons donc! — Pour qui aurait-on voté? — Est-ce pour l'Empire?

M. HENRI VINAY. — Oui, on vous le dira et je vous le prouverai. (Nouvelles interruptions à gauche.)
M. LE COMTE DE RUSSÉQUIER. — C'est officiel!

M. HENRI VINAY. — Voici le décret que vous avez rendu. Il traduisait déjà vos appréhensions.
Un membre au centre. — Il a été envoyé de Paris!

M. HENRI VINAY. — « Les membres du Gouvernement de la défense nationale, » Décrètent :
» Art. 1^{er}. — Les conseils municipaux sont dissous. »
Du premier coup, vous faisiez table rase. (Rires à droite.)

» Art. 2...
Cet article 2 pourra servir de commentaire à l'amendement de M. Brisson et au discours qu'il vient de prononcer pour le soutenir.
» Art. 2. — Les préfets sont autorisés à nommer les présidents et assesseurs appelés à siéger au bureau pendant la durée des opérations électorales.

» Fait à Tours, le 20 septembre 1870.
» Signé : CRÉMIEX, GLAIS-BIZOIN, FOURICHON.

(Bruitante hilarité et applaudissements à droite.)
Un membre à gauche. — Est-ce que les deux époques sont les mêmes? — Pouvez-vous les comparer?

M. HENRI VINAY. — Pour assurer la liberté des élections municipales, M. Brisson demande aujourd'hui que les présidents des bureaux électoraux soient désignés par le conseil municipal, et quand son parti est au pouvoir, il fait nommer les présidents et les assesseurs par ses préfets. (Nouveaux applaudissements à droite.)
Ce décret, qui brisait tous les conseils municipaux, ne vous a pas suffi. De toute la France, il vous arrivait la preuve que le pays se préoccupait beaucoup plus de la défense du territoire envahi que de l'établissement de la forme républicaine. (Très-bien! à droite.)

Et alors, qu'avez-vous fait? Vous avez rendu le décret suivant...
Je passe, pour abréger, sur la proclamation qui le précède.
Elle est relative à l'entrevue de M. Jules Favre et de M. de Bismark, avant l'investissement de Paris.

Voix à gauche. — Lisez la proclamation.
M. HENRI VINAY. — Vous la connaissez.

Elle se termine ainsi :
« A d'aussi insolentes prétentions, en effet, on ne répond que par la lutte et l'outrance. La France accepte cette lutte et compte sur tous ses enfants. »
Le décret est ainsi conçu :
« Tours, le 24 septembre 1870.
» Vu la proclamation ci-dessus, qui constate la gravité des circonstances.
» Le gouvernement décrète :
» Toutes les élections municipales et pour l'Assemblée nationale sont suspendues et ajournées. » (Exclamations à droite.)

A gauche. — C'était à cause de la guerre!
M. HENRI VINAY. — « Toute élection municipale qui serait faite est annulée. »
« Les préfets pourvoient par la nomination des municipalités actuelles ou la nomination de municipalités provisoires. »

» Les membres délégués du Gouvernement.
» AD. CRÉMIEX, GLAIS-BIZOIN, FOURICHON. »
(Mouvements divers.)

Vous voyez, messieurs, comment on a procédé.

Par un premier décret on ordonne le renouvellement de tous les conseils municipaux élus le 10 août.

Par un second décret du 20 septembre on brise tous ces conseils et l'on donne aux préfets le droit de nommer le bureau qui présidera aux opérations électorales.

Enfin, par un troisième décret du 24 septembre, rendu quelques heures seulement avant l'ouverture du scrutin, on ajourne indéfiniment les élections, et les préfets restent maîtres de disposer des municipalités.

On chercherait vainement à excuser cette conduite dictatoriale en alléguant les préoccupations de la défense nationale. Je sais bien que tous les membres de la délégation de Tours qui ont été entendus par la commission d'enquête du 4 septembre ont dit qu'ils n'avaient pas voulu se laisser détourner de l'organisation de la défense du pays. Mais je puis prouver, pièces en mains, cette fois que telle n'a pas été la vraie raison de l'ajournement des élections. (Interruptions à gauche.)

A droite et au centre. — Très-bien! très-bien! — Parlez! parlez!
M. HENRI VINAY. — Ce que l'on cherchait avant tout, c'était de conserver le pouvoir et de le garder le plus longtemps possible. (Bravos et applaudissements à droite et au centre.)

Je vais citer quelques dépêches qui le montrent. (Rumeurs à gauche.)
Un membre à droite. — C'est gênant!
Voix à droite. — Parlez! parlez!

M. HENRI VINAY. — Voici ce qu'écrivait le ministre de l'intérieur d'alors, M. Gambetta. Cette dépêche est adressée par lui au préfet de Quimper, qui l'avait consulté? Elle est datée de Paris, du 14 septembre 1870, 3 heures 50 minutes du soir :
« Certainement, remplacez autant de maires que vous le jugerez convenable; vous avez pleins pouvoirs. » (Rires à droite.)
Il était difficile d'agir avec plus de sang-froid. (Assentiment à droite et au centre.)

Deuxième dépêche : 15 septembre 1870, 11 h. 45 m. soir. Préfet de Saint-Etienne à l'intérieur, Paris.
« Pour obtenir l'ordre, il a fallu suspendre beaucoup de maires; les paysans croient sur parole quiconque représente le Gouvernement. Tant qu'ils seront sous l'influence des ennemis de la République, ils seront un obstacle; ils ne croiront au changement de régime qu'en voyant un changement de fonctionnaires. En perdant leurs titres, beaucoup de nos ennemis, maires, conseillers municipaux, etc., perdent leur influence. Le paysan n'en aura plus peur. »
« Rappelons-nous le passé. » (Mouvements divers.)

Troisième dépêche : Auxerre, de Paris, 17 septembre, 4 h. 10 m. du soir :
« Intérieur à préfet de Yonne (Auxerre) :
« N'avez-vous donc pas reçu ma circulaire d'hier, c'est qui vous donnait tous les pouvoirs pour remplacer les maires et qui vous invitait à en user? »
On ne se fit pas faute d'en user :
Quatrième dépêche : préfet Draguignan, 17 septembre, 7 h. 40 m. du soir.
« Préfet à l'intérieur, Paris. (Chiffre spécial.)

« La loi donnant aux municipalités l'élection des maires et adjoints a produit très-mauvais effet. On s'accorde à dire que, pour avoir Constitution républicaine il faudrait que le gouvernement se réserve le droit de nommer les maires même en dehors des Conseils municipaux... » (Longues exclamations et rires à droite) ou renvoyer les élections municipales.

Plusieurs membres à droite. — Répétez! — Relisez la fin!

M. HENRI VINAY. — «... Il faudrait que le gouvernement se réserve le droit de nommer les maires, même en dehors des conseils municipaux, ou renvoyer les élections municipales. »

Cinquième dépêche. — Pour Paris de Carcassonne, le 17 septembre, à 6 h. 35 m. du soir :
« L'élection des conseillers municipaux est une faute, elle va nous redonner tous les maîtres de l'empire. Le pays ne l'approuve pas. »

Vous voyez que ce sont toujours les préoccupations politiques, beaucoup plus que les préoccupations de défense nationale qui dominent. (Exclamations à gauche.)
Après les dépêches des préfets, que je ne lis pas toutes, en voici du gouvernement lui-même :

Sixième dépêche : elle est de deux jours avant le décret du 20 septembre :
« Délégué Gouvernement Tours à l'intérieur, Paris — très urgent, 17 septembre 1870, à 6 h. 12 m. soir.

« Nous trouvons tous que la fixation des élections municipales au 25 courant est une mesure très dangereuse en l'état. Elles seront très probablement réactionnaires en province, et elles imposeront des maires qui s'efforceront de donner le même caractère aux élections de la Constituante. Cela est plein de périls. N'y a-t-il pas moyen de retarder les élections municipales? Vous pourriez par exception, si vous en avez besoin, faire celles de Paris. Pour la province, tâchez d'ajourner. Guépin, de Nantes, et plusieurs autres nous télégraphient déjà que ces élections municipales produiront un effet désastreux. Le préfet de Tours de même, sur cette question, veut se retirer. Crémieux et Laurier se retirent. »

« Signé : CRÉMIEX, LAURIER, MARC DUFRAISSE, GLAIS-BIZOIN, STERNACKERS. »
(Rires prolongés à droite.)

Vous voyez, messieurs, que c'est toujours la même crainte de voir le suffrage universel consulté.

Quelques membres à gauche. — Les signataires?
M. HENRI VINAY. — Les signataires, je les ai données. Je puis les répéter : Crémieux, Laurier, Marc Dufraisse, Glais-Bizoin, Sternackers.

M. CYPRIEN GIRARD. — Et Fourichon?
M. HENRI VINAY. — Non, c'est vous qui l'ajoutez.
M. CYPRIEN GIRARD. — Je n'ajoute rien, je vous demande un renseignement.

M. HENRI VINAY. — Huitième dépêche. — Urgence, Paris de Tours, 18 septembre (sans heure).
« Délégué du gouvernement à gouvernement provisoire et ministre intérieur de Paris.

« Réunion des préfets ou délégués d'une vingtaine de départements présentée par Glais-Bizoin...
« La réunion unaniment et avec instance demande l'ajournement des élections municipales, sans quoi tous les délégués déclarent que les élections de la Constituante sont non pas seulement compromises, mais désastreuses. Dans la Gironde, les sous-préfets offrent leurs démissions plutôt que de procéder aux élections municipales. » (Rires à droite.)

« Neuvième dépêche. — Urgence, Paris de Toulouse, 18 septembre, 8 heures 35, matin :
« Préfet Haute-Garonne à l'intérieur Paris.

« Il est très fâcheux que les élections municipales précèdent celles de la Constituante. J'avais institué des commissions municipales républicaines dans toutes les com-

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 20 JANVIER 1874

LE SERMENT

SOUVENIRS D'UN MÉDECIN MILITAIRE
NOUVELLE

Ce qui plaisait surtout en elle, c'est que rien ne trahissait l'affection ni l'effort.

J'étais depuis quelque temps sous le charme de cette causerie, lorsqu'un bruit confus retentit dans la rue. Je prêtai l'oreille et bientôt je distinguai des pas précipités, des cris auxquels se mêlaient le son du clairon et du tambour, la voix des cloches lancées à toutes volées. Aucune croisée ne donnant sur la rue, je ne pouvais me rendre compte du tumulte, mais, du moment qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, je compris que ma place n'était pas auprès de Marietta. Je me levai pour sortir; elle chercha à me retenir.
« Voulez-vous me faire manquer à mon devoir? lui dis-je.
— Non, répondit-elle vivement, vous avez raison, allez, mais revenez vite pour me rassurer. »
Voici ce qui était arrivé :

Le spectacle dont je m'étais éloigné était à peu près à son terme, plusieurs chevaux avaient été éventrés, plusieurs picadors dangereusement blessés, lorsqu'un dernier taureau, une superbe bête des monts de Tolède entra dans l'arène, l'œil enflammé, les naseaux écumants.

Au moment où l'attention était surexcitée, où les femmes agitaient leurs mouchoirs, une grenade lancée par une main inconnue, éclata sous la tête de l'animal qui, blessé par elle, bondit et se précipita contre les gradins. Le cri : Mort aux Français! retentit et fut répété par une partie de la foule; il y eut un tumulte indescriptible; on se pressa vers les issues et l'on entendit les cris déchirants d'hommes, de femmes foulés aux pieds.

Les troupes françaises accoururent pour rétablir l'ordre et comprimer l'émeute avant qu'elle ne prit de redoutables proportions. Mais cette échauffourée n'était qu'une diversion dont le but était de détourner l'attention d'une attaque que nos ennemis dirigeaient en ce moment sur la citadelle, où beaucoup de prisonniers se trouvaient enfermés. Le plan avait été habilement combiné, et les assaillants, soutenus par les amis qu'ils avaient à l'intérieur, furent sur le point de réussir; mais l'énergie et le sang-froid du commandant prolongèrent la résistance et permirent aux secours d'arriver. Les espagnols se dispersèrent non sans laisser un grand

nombre d'entre eux sur le carreau.

Cet événement, qui prouvait l'intensité de la haine dont nous étions l'objet, fit essuyer des pertes assez sérieuses à la garnison française.

J'aurais peut-être été de ceux qui avaient été blessés dans la foule à l'issue du cirque ou atteints de coups de couteau. Si j'avais échappé au péril, je le devais à la rencontre de Marietta, au charme qui m'avait attiré vers elle. En campagne on devient facilement fataliste, on donne souvent à une simple coïncidence les proportions d'une intervention mystérieuse et quasi surnaturelle. Un objet matériel devient l'objet d'un culte reconnaissant par cela seul que l'idée d'un heureux événement, d'un péril évité s'y rattache. Au nom de Marietta ne s'associaient que des souvenirs qui me la présentaient sous l'aspect d'un être bienfaisant et tutélaire.

Dans les temps qui suivirent, plusieurs circonstances vinrent confirmer cette impression superstitieuse; nous marchions tous sur un sol semé de pièges; sans que j'eusse à m'en préoccuper, les obstacles s'aplanissaient devant moi; des embarras, des dangers que je ne pouvais prévoir s'évanouissaient. Était-ce hasard, était-ce l'effet d'une protection vigilante? Je ne pouvais le dire; jamais la main de Marietta ne se montrait; rien dans son langage ne me permettait de supposer que son affection jouât un rôle actif à mon égard. Je n'osais formuler une opinion, mais

chaque jour l'attrait qui m'attirait vers elle était plus vif.

Mêlé à la guerre tout en la détestant, mal préparé par ma jeunesse austère aux plaisirs faciles que les corps d'armée trouvent sur leur route, je répugnais aux habitudes banales de la vie de garnison; j'éprouvais, au milieu des scènes horribles que j'avais sous les yeux, la nostalgie du foyer, des douces émotions de l'intimité; en fallait-il davantage pour me faire céder à la séduction que Marietta exerçait autour d'elle?

Ah! je connaissais bien le chemin de sa demeure, rarement la journée s'écoulait sans que j'allasse m'entretenir avec elle; je ne me lassais pas du plaisir de l'entendre, et j'étais heureux quand les amis au milieu desquels elle vivait me vantaient les qualités aimables qui donnaient tant d'attrait à son commerce.

Qu'elles passaient vite les heures pendant lesquelles elle me retraçait en traits saisissants les souvenirs de son enfance, les mœurs espagnoles si chères à son cœur, et dont la description me plaisait tant dans sa bouche! Toujours naturelle, elle se présentait sous les aspects les plus divers, sans cesser d'être elle-même; on voyait qu'elle n'eût pas été plus déplacée dans une vie calme et tranquille que dans les orages qui réclamaient une âme forte et virile.

J'étais encouragé par la certitude que mes sentiments étaient partagés, et l'idée de faire descendre Marietta à un rôle

indigne d'elle comme de moi ne me venait même pas à l'esprit; je la respectais autant que je l'aimais.

Cette situation n'était ni sans inconvénients ni sans périls; Mon assiduité auprès de Marietta devait soulever contre elle la réprobation de ses compatriotes, aux yeux desquels son amitié pour un Français prenait le caractère d'une trahison; d'un autre côté, je ne pouvais échapper à la surveillance jalouse et hostile de mes compagnons d'armes; mon devoir était de protéger celle que j'aimais contre les uns et les autres; l'occasion se présentait plusieurs fois; je me battis en duel et fut blessé, mais tout cela ne faisait qu'aviver ma passion; s'ils en avaient eu besoin, mes sentiments auraient été fortifiés par l'opposition.

Sur ces entrefaites je reçus du général commandant notre corps d'armée l'ordre de me présenter chez lui; il me fit assseoir et entra brusquement en matière.

« Docteur, me dit-il, vous faites des visites assidues à une jeune Espagnole nommée Marietta del Rio, et vous vous êtes battu à cause d'elle. »

« C'est vrai, répondis-je, mais j'espère qu'à ces détails on n'en a ajouté aucun qui puisse porter atteinte à sa considération. »

« Aucun, docteur, je me plais à le reconnaître; on la dit très-belle, très-intelligente; on ajoute qu'elle a une grande puissance de séduction et qu'elle